

COMMUNICATION AUX PARENTS

Rentrée scolaire du lundi 2 novembre 2020

Pour faire suite à l'allocution du Président de la République annonçant le reconfinement avec le maintien de l'ouverture des écoles, la majorité municipale est attachée à répondre aux attentes des familles Pordicaises.

Dans cette perspective, l'ensemble des services périscolaires, y compris le mercredi, resteront ouverts dès lundi afin d'accueillir tous les élèves scolarisés dans les quatre écoles pordicaises.

Afin d'appliquer le nouveau protocole sanitaire édicté par le Ministère de l'Education Nationale remettant en place la limitation du brassage des groupes et imposant le port du masque aux élèves à partir du CP, l'organisation des services périscolaires sera modifiée de la façon suivante :

- Pour l'école François Rouxel, la garderie du matin, du soir et le temps méridien se feront à la salle des fêtes de Pordic.
- Pour l'école Sainte-Anne, la garderie du matin, du soir et le temps méridien se feront au restaurant scolaire.
- Pour les écoles Antoine de Saint-Exupéry et Tréméloir, les changements d'organisation à l'intérieur des écoles ne nécessiteront pas d'adaptation de la part des parents.

En raison de la diffusion tardive du nouveau protocole sanitaire, il est demandé aux familles de prévoir un pique-nique pour leurs enfants le lundi 2 et le mardi 3 novembre prochain afin de permettre aux services de la Ville de s'organiser au mieux. Les repas ne seront bien évidemment pas facturés.

Au vu des nouvelles mesures sanitaires, les familles qui décideront de retirer leurs enfants des temps périscolaires ne seront pas facturées. Nous leur demandons tout de même d'inscrire et de désinscrire leurs enfants sur le portail famille dans des délais raisonnables pour anticiper l'organisation et les commandes de repas.

Attention, en raison des changements d'organisation, les inscriptions à l'accueil de loisirs du mercredi sont annulées. Les places doivent être limitées pour respecter le protocole sanitaire et les élèves non scolarisés à Pordic ne sont plus acceptés. Pour inscrire vos enfants pour le mercredi 4 novembre, veuillez adresser un mail à enfancejeunesse@pordic.fr avant mardi 3 novembre à 12h00 en précisant le nom de l'enfant, son école et sa classe et vos besoins sur la journée (matin, repas, après-midi). Pour les mercredis suivants, vous devez inscrire vos enfants via le portail famille.

Enfin concernant l'hommage à Monsieur Samuel PATY, le Ministère de l'Education a finalement modifié les modalités d'accueil de lundi. Les enfants seront accueillis en classe aux horaires habituels.

Je vous remercie de votre compréhension et votre adaptation dans cette période difficile.

L'adjointe au Maire en charge de
l'Education

Isabelle DESFEUX